

CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR PRESTATION MUSICALE

Entre

Nom :

Représenté par :

Adresse :

CP – Ville :

Pays :

Téléphone :

Mobile :

E-mail :

Et le groupe/artiste **LILOO**

8 rue du Salou
29830 Ploudalmézeau, France

Représenté par : Aurélie Desrues
+33 6 07 14 55 68
liloo.music@gmail.com

Lieu de la prestation :

Date :

Heure des balances : (pour une durée de 30 à 45 minutes)

Heure du concert :

Durée du concert : Nb de sets :

Dimensions de la scène :

Sonorisation fournie par : Puissance :W

Technicien son : Oui Non
(mis à disposition par l'organisateur)

Prix de la prestation : € effectuée à titre gratuit

Modalités de paiement : en espèces à l'issue de la prestation
 par chèque à l'ordre d'Aurélie Desrues à l'issue de la prestation

- Plan de scène :** Le groupe/artiste s'engage à transmettre au technicien son les informations techniques nécessaires au bon déroulement de la prestation au minimum 15 jours avant la date de la manifestation.
En contrepartie, l'organisateur doit fournir l'ensemble du matériel de sonorisation dont a besoin le groupe/artiste.
- Repas et boissons :** L'organisation doit prévoir un repas chaud et équilibré ainsi que des boissons pour le groupe/artiste (personne(s)).
Durant le concert, de l'eau non-gazeuse sera à disposition des musiciens.
- Droits audio et visuels :** L'organisateur a le droit de procéder à un enregistrement audio et/ou visuel de la prestation, en tout ou partie, à des fins d'archives ou de promotion de la manifestation, à l'exclusion de tout usage commercial.
- Assurance accident/vol :** L'organisateur
 assure
 n'assure pas
les membres du groupe contre les risques d'accidents, les dommages matériels et les vols commis dans l'enceinte du concert, des loges et du back stage.
- Validation du contrat :** Pour être validé, le présent contrat devra être signé avec mention « lu et approuvé » par les deux parties. Chacune des parties gardera un exemplaire du présent contrat.
- Modification du contrat :** Elle nécessite la forme écrite, valablement respectée par un échange de lettres entre les signataires du présent contrat.
- Annulation du contrat :** Les parties sont en droit de résilier le contrat au plus tard un mois avant la prestation, et ce sans contrepartie.
Passé ce délai, l'organisateur résiliant le contrat s'engage à verser 50% du cachet convenu, sauf en cas de force majeure dûment reconnue comme telle.
Le groupe/artiste qui ne fournit pas la prestation voulue par le présent contrat au moment et à l'endroit fixés perd son droit au cachet.

Les parties soussignées déclarent avoir pris connaissance des conditions générales qu'elles acceptent et s'engagent à exécuter scrupuleusement sans réserve.

Fait en deux exemplaires, à, le/...../.....

Faire précéder les signatures de la mention « lu et approuvé ».

L'organisateur

Le groupe/artiste